Règlement Intérieur du « CR BRETAGNE PJP » Rapport de Délégation & Arbitrage Championnat Régional par Équipe des Clubs - Bretagne

13, rue Trigance - 13002 MARSEILLE								2, rue Jean-Claude Jegat - 56300 PONTIVY									
Date :	Lie	Lieu :						Journée n°				Division(s)+ (
Délégué :	Arbitre :																
		Pour le c	délégu	ié et l'arbit	re : NON	M + Pré	nom +	Qualit	é + Con	nité d'ap	parte	enance	9				
			Véri	ification	ıs, obs	serva	tions	s & co	omm	entair	es						
Feuilles de Matchs 0	N		Feuilles de Jury					N		Ordi	linateur & Lecteur de licences			eur de licences	0	N	
Arbitre désigné 0	N		Règlemt CNC FFPJP				0	N		Règl	ете	ent CRC Ligue Bretagne				N	
Terrains conformes 0			Licences conformes				0	N		Rem	Remplissage de la feuille de jury					N	
Terrains & lice	nces à	vérifier si į	possib	le avec l'a	rbitre —												
Remplissage des feuilles de						mplissage des résultats sur les fe					r les f	euille	es de matchs	0	N		
à réaliser par les ca	pitaine	s d'équipe	es F								ı						
Arrivée délégué		Début des pa			rties			h.		∤		in Tête à Tête					
Début du repas		Reprise doubl				ttes			h.		Fin de la journée			h.			
Terrain Couvert 0 N	Λ	lombre p	pistes =				Те	Terrain Extérieur				0	N	Nombre pistes =			
Tenue des équipes (habille	nent)	:															
Tenue des équipes (sportiv	ité) :																
Tenue de la table :																	
Contrôle Alcoolémie :	N	N Équipe controlée :					Si po						positif faire un rapport				
État des terrains :		,															
Traçage des jeux :																	
Éclairage et Sonorisation :																	
Qualité des installations :																	
Accueil (du club qui reçoit) dont qualité & prix du r		:															
Autre :																	
À							délég	délégué FFPJP				<u>L'arbitre FFPJP</u>					
le			•			• •				,							
Le soir , voici les document * le délégué doit trans	mettr	re <u>les rés</u>	sultat	ts, <u>ce pr</u> e	ésent r	rappo	<u>rt</u> &	e(s) d	ocum	nent(s)							
* le délégué doit poste Référent CRC et CRC-F : PYRON																	